

# Point de vue des joueurs problématiques concernant la commission de délits

Audréane Bertrand-Danjou, B.A.<sup>1</sup>, Francine Ferland, Ph.D.<sup>2</sup>, David Paquet, B.A.<sup>1</sup>, Isabelle Giroux, Ph.D.<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>École de psychologie, CQEPTJ et GRIF-Jeu, Université Laval, Québec, Canada

<sup>2</sup>Service de recherche en dépendance CIUSSS-CN/CISSS-CA, GRIF-Jeu et Hermès

## Introduction

- Les habitudes de jeu de hasard et d'argent (JHA) problématiques entraînent des coûts pour le joueur, ses proches, ou la communauté (Neal et al., 2005).
- Le jeu d'argent pathologique (JAP) est reconnu pour les coûts qu'il engendre directement à l'individu aux plans des finances, des relations interpersonnelles, et de l'état de santé psychologique (Downs & Woolrych, 2010).
- Le JAP entraîne aussi des coûts sociaux importants (services de réadaptation et de traitement des joueurs, commission d'actes criminels par les joueurs, etc.; Campbell et al., 2005).
- Rosenthal et Lesieur (1996) définissent le « joueur problématique criminogène » comme étant un joueur ayant des habitudes de jeu tellement envahissantes qu'elles l'amènent à commettre un délit.

La littérature actuelle demeure divisée concernant le lien possible entre le jeu et la commission de délits.

- Autant d'études montrent un lien entre ces deux aspects que d'études n'en montrent aucun (Arthur et al., 2013; Banks, 2017).

## Objectifs

(1) Documenter les liens entre les délits commis au cours de la vie et les habitudes de JHA de joueurs ayant bénéficié d'un traitement pour un jeu problématique.

(2) Conceptualiser ces liens à la lumière des habitudes de consommation de substances des joueurs.

## Méthode

### Participants

- 28 participants répondant aux critères d'inclusion dans la période visée.
- 16 ont été rejoints par téléphone et 13 ont accepté de participer à l'étude.
- Douze d'entre eux ont complété l'entrevue. Le treizième ne s'est pas présenté et n'a pu être rejoint par la suite. Un participant a été exclu à la suite des entrevues puisqu'il niait l'acte criminel répertorié dans son questionnaire d'évaluation.
- Échantillon final:  $n = 11$  participants (10 hommes et une femme).

### Instruments

- Questionnaire sociodémographique:** 7 questions (genre, la date de naissance, l'âge, l'état civil, le niveau de scolarité, les différentes sources de revenus et l'aisance financière perçue).
- Guide d'entrevue:** Documente les perceptions des participants quant à la manière dont les délits commis au cours de leur vie étaient liés aux problématiques de JHA vécues.
- Life history calendar:** Trois lignes de vie représentées graphiquement et mises à la disposition du participant pour qu'il y inscrive les éléments souhaités. Les trois sphères représentent le parcours de vie en ce qui concerne les habitudes de JHA, les délits commis ainsi que les habitudes de consommation de substances.

### Procédure

- Les personnes répondant aux critères de sélection ont été contactées par un assistant de recherche. L'assistant expliquait brièvement le projet et leur demandait si la première auteure de l'article pouvait les contacter.
- Une rencontre était ensuite fixée dans les locaux du CRD-CIUSSS-CN. Les entretiens ont duré entre 45 minutes et 2 heures et ont été enregistrés en format audionumérique afin d'être retranscrits pour l'analyse.

## Analyses

Les 6 étapes mises de l'avant par Braun et Clarke (2006) pour réaliser une analyse thématique ont été respectées:

- 1) Familiarisation avec les données par l'intermédiaire de la lecture et de la relecture des entrevues
- 2) Premier encodage des caractéristiques intéressantes
- 3) Attribution de noms de thèmes aux regroupements de codes
- 4) Raffinement des thèmes via une relecture des extraits sélectionnés pour chaque thème et mise en relation de ceux-ci avec l'ensemble des données
- 5) Raffinement des thèmes pour en réduire le nombre tout en conservant la signification et
- 6) Production du rapport d'analyse

Ensuite, atteinte d'une entente inter-juge par consensus.

## Résultats

L'analyse qualitative a permis de faire ressortir divers types de délits que les participants relient à leurs habitudes de jeu, et ce d'une façon directe ou indirecte.

Les délits que les joueurs relient au jeu sont présentés par catégorie:

### A. Infractions contre la propriété

Les participants rapportent principalement des vols.

- Ils sont présentés comme des façons d'obtenir l'argent nécessaire pour jouer ou pour se procurer des biens essentiels qui permettront de conserver l'argent obtenu légalement pour jouer.

« Bin là mon épicerie, c'était devenu que je sortais avec des sacs pleins sans payer. J'avais développé des drôles d'habitudes. Jusqu'à me faire prendre trois fois. Fait que là, j't'en justice à cause de ça... [...] Tout ce que je pouvais sauver pis garder dans mes poches pour aller jouer, je le faisais » (Simone, 58 ans).

Avoir commis un délit contre la propriété ne veut pas nécessairement dire que le joueur perçoit avoir commis ce délit en lien avec ses habitudes de JHA.

- Mais cela peut faire en sorte de l'envisager comme stratégie plus tard dans la vie.

« [L'idée de financer le jeu] en faisant un vol ça m'est déjà venu, mais je serais pas capable. J'essayais à un moment donné une connerie, mais j'suis devenu anxieux. Fait que là je bloque. Je bloque puis je suis plus capable » (Gaétan, 60 ans).

### B. Infractions contre la personne

La seule infraction à être ressortie du discours des participants est la commission de voies de fait.

- Les participants rapportent toutefois que la commission de ces délits n'étaient pas reliée à leurs habitudes de JHA.

« Pis j'ai même pas eu le temps de fermer la porte de la chambre de bain, pis il me poussait. faque ... pis je savais, je peux pas frapper avec mes mains, c'est ça, ça va être trop destructeur. Faque je l'ai pris pis je l'ai accroché, je, je l'ai, je l'ai écrasé au plafond. Pis avec son corps, bin j'ai arraché la toilette pis le lavabo. [...] Là j'ai vu l'impact de la drogue ... » (Arthur, 42 ans)

La négligence à l'égard des enfants est également ressortie du discours des participants.

- Les habitudes de JHA sont décrites comme étant si envahissantes que tout ce qui gravite autour devient secondaire.

« Tsé [le jeu] ça a eu des conséquences familiales. Le lendemain matin j'étais supposé aller porter ma fille. Elle avait une sortie [...] d'école pis c'était les parents qu'on allait les porter, c'était pas l'autobus. [...] Le lendemain matin j'étais pas là. Personne savait où j'étais... J'étais pogné... pogné en prison » (Benoît, 38 ans).

### C. Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants

Des délits liés aux substances (possession ou au trafic de drogues) ont été directement associés au financement des activités de JHA par les participants.

« J'ai continué à vendre de la drogue, continué à vendre du *pot* pour continuer à jouer... Avant c'était censé être l'inverse là. C'était censé être arrêter de vendre du *pot* pour devenir un joueur professionnel. Puis finalement, c'est devenu l'inverse. Je continuais à vendre parce que fallait j'paye ma dépendance. Sinon j'aurais sûrement arrêté avant de me faire arrêter. » (Milo, 26 ans)

Certains participants n'avaient pas fait le lien entre leurs activités criminelles et leurs habitudes de JHA au moment du délit.

- C'est seulement à la suite du processus d'intervention pour leur dépendance et avec le recul que ces participants rapportent voir plus clairement le lien entre les deux.

« Aveuglément à ce moment-là, oui [la vente de cocaïne était pour financer le jeu]. Vous me l'auriez demandé et j'aurais dit non, que c'était pour tout autre besoin quelconque. Mais concrètement, je me voyais [la face] quasiment volontairement. » (Arthur, 42 ans)

### D. Infractions relatives à la conduite d'un véhicule

La perte du permis de conduire peut résulter de la conduite avec facultés affaiblies et elle est perçue comme un impact important de ce délit.

- Bien que la perte du permis de conduire soit directement liée à la consommation de substances psychoactives, elle peut tout de même survenir dans une période trouble de la vie du participant où les JHA et la consommation vont de pair.

« Je me suis fait arrêter au printemps pour ivresse au volant. J'étais pas mal dans ma passe. J'étais en période de jeu et d'alcool assez prononcée. Ouais, c'était une période d'autodestruction » (Benoît, 38 ans).

## Conclusions

Il ressort de cette étude que des infractions de toutes sortes sont effectuées pour soutenir les habitudes de jeu.

### Infractions financières:

- Plusieurs infractions financières, judiciarisées ou non, sont rapportées par les participants (p.ex.: vols chez les proches ou dans des commerces, dépôt de faux chèque).
- On retrouve une gamme d'infractions contre la propriété. Plusieurs délits de nature financière en lien avec les habitudes de JHA sont effectués par des joueurs.
- S'accorde avec la littérature à ce sujet qui met l'accent sur les crimes non-violents permettant d'obtenir des fonds qui sont ensuite utilisés pour jouer (Turner et al., 2009)

### Infractions contre la personne:

- Négligence envers les proches, dont des personnes mineures, en raison de leur grand investissement de temps dans le jeu (p.ex. absence à un moment où la personne devait être en charge de son enfant).
- Selon le Ministère de la Sécurité publique (2015), la négligence parentale pourrait être considérée comme de la négligence criminelle puisque la personne ne fait pas quelque chose qu'il est de son devoir d'accomplir tout en faisant preuve d'insouciance.

### Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants:

- Les participants indiquent que le trafic de substances illégales peut être une façon de financer les habitudes de jeu.
- La consommation de substances semble bien souvent être présente chez les joueurs ayant commis des délits. Cela vient interagir avec les deux problématiques.

Les résultats appuient la décision de retirer les délits des critères diagnostiques retenus pour le JAP dans le DSM-5 (APA, 2013)

- ceux-ci ne semblent pas être une caractéristique inhérente à cette problématique.
- Il semble plutôt qu'ils viennent moduler la manière dont la problématique est vécue.
- Les délits surviendraient lorsque les moyens légaux seraient épuisés et représenteraient un indice de sévérité (Wegryzcka, 2007).

## Limites

Au plan de la représentativité et de la généralisation

- Participants qui proviennent tous d'une même région, d'un même CRD
- Participants ayant demandé des services et ayant reçu de l'aide au CRD

## Références

- American Psychiatric Association. (2013). Diagnostic and statistical manual of mental disorders (5e éd.). <https://doi.org/10.1176/appi.books.9780890425596>
- Arthur, J. N., Williams, R. J., et Belanger, Y. D. (2013). The relationship between legal gambling and crime in Alberta. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 56(1), 49–83. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2012.E51>
- Banks, J. (2017). Gambling, Crime and Society. In *Springer*. Springer.
- Braun, B., Ludvig, M., Slezcka, P., Bühringer, G., et Kraus, L. (2014). Gamblers seeking treatment: Who does and who doesn't? *Journal of Behavioral Addictions*, 3(3), 189–198. <https://doi.org/10.1556/JBA.3.2014.3.7>
- Campbell, C. S., Hartnagel, T. F. et Smith, G. J. (2005). La légalisation du jeu au Canada. Document préparé pour la Commission du droit du Canada "Qu'est-ce qu'un crime?". <http://hdl.handle.net/10222/10297>
- Downs, C., et Woolrych, R. (2010). Gambling and debt : The hidden impacts on family and work life. *Community, Work, and Family*, 13, 311-328. <https://doi.org/10.1080/13668803.2010.488096>
- Ministère de la sécurité publique. (2015). *Criminalité au Québec. Principales tendances 2015*. Gouvernement du Québec.
- Neal, P., Delfabbro, P. et O'Neil, M. (2005). *Problem Gambling and Harm: Towards a National Definition*. Office of Gaming and Racing, Victorian Government Department of Justice.
- Rosenthal, R. J., et Lesieur, H. R. (1996). Pathological gambling and criminal behavior. Dans L. B. Schlesinger (Dir.), *Explorations in criminal psychopathology: Clinical syndromes with forensic implications* (pp. 149–169). Charles C Thomas Publisher.
- Turner, N. E., Preston, D. L., Saunders, C., McAvoy, S. et Jain, U. (2009). The Relationship of Problem Gambling to Criminal Behavior in a Sample of Canadian Male Federal Offenders. *Journal of Gambling Studies*, 25, 153–169. <https://doi.org/10.1007/s10899-009-9124-1>
- Wegryzcka, B. (2007). Le prix d'une passion : la carrière du joueur compulsif. *Criminologie*, 40(1), 31–58. <https://doi.org/10.7202/016014ar>

“ Je continuais à vendre parce que fallait j'paye ma dépendance. Sinon j'aurais sûrement arrêté avant de me faire arrêter. (Milo, 26 ans) ”